ADC Ressort Membres

Critères d'admission des Members Professional

Les candidats sont des créatifs leaders du secteur de la communication. Ils doivent avoir apporté sur une longue période une contribution créative importante à plusieurs concours de création organisés par ADC Suisse ou à d'autres concours de création reconnus, ou avoir apporté d'une autre manière une contribution exceptionnelle au domaine de la communication créative. En plus de l'excellence artisanale, l'accent est également mis sur l'idée créative (idée de design, idée de texte, idée UX, idée stratégique, etc.). Les candidats doivent détenir la nationalité suisse ou être domiciliés en Suisse.

Procédure
Les créatifs d'exception peuvent postuler à tout moment.

Toutes les personnes qui s'estiment en adéquation avec les critères d'admission peuvent postuler pendant toute l'année. Pour ce faire, les candidats doivent envoyer un e-mail à info@adc.ch, en indiquant des liens vers leurs cinq à sept meilleurs travaux.

Si besoin, un portfolio sous forme de dossier ou de livre peut en plus être remis à notre bureau situé Zentralstrasse 18, 8003 Zurich.

Les spécialistes qui ont apporté une contribution exceptionnelle au domaine de la communication créative peuvent être directement invités par le comité à adhérer à ADC. La décision doit être unanime au sein du comité.

Tous les membres actifs sans exception doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle de CHF 850.–.

Petit mémo pour les entretiens de la commission d'admission

Idée originelle

ADC Suisse est l'association des créatifs leaders du secteur de la communication. Pour cette raison, il est indispensable que les travaux soumis aient été conçus et mis en œuvre par le candidat lui-même ou tout du moins, dans le cadre d'une équipe. Outre l'excellence artisanale, l'accent est également mis sur l'idée créative (idée de design, idée de texte, idée UX, idée stratégique, etc.).

D'une manière générale, les travaux présentés peuvent avoir paru dans n'importe quel pays et avoir remporté tout concours de création reconnu. En cas d'incertitude, il est recommandé au candidat de présenter une lettre de recommandation de son supérieur hiérarchique certifiant qu'il est à l'origine des idées. En cas de doute, la commission d'admission s'autorise à exiger une telle confirmation.

Qualité et quantité

Il est recommandé de présenter ses cinq à sept meilleurs travaux. Le niveau des distinctions n'est pas déterminant. En revanche, il est évident que le Club s'engage en faveur de la qualité et il est donc conseillé de ne pas fournir que des shortlists dans le dossier de candidature.

Preuve de parution

Les travaux qui n'ont pas encore été publiés ou récompensés ne seront pas évalués.

Évolution

Les travaux présentés doivent avoir paru au cours des 5 dernières années et devraient présenter une constance. L'admission au Club n'a pas vocation à devenir une reconnaissance rétroactive. Nous voulons avec nous des vainqueurs d'aujourd'hui et de demain. Par conséquent, il doit être possible d'identifier une tendance positive sur cette période de 5 ans.

Réputation

Tout candidat admis au Club doit bénéficier d'une bonne réputation et être bien disposé à son égard.

Réadhésion

Un membre qui a quitté le Club doit de nouveau présenter sa candidature à la commission d'admission. Dans ce cas, il doit produire de nouveaux travaux conformes aux critères susmentionnés.

November 2020

Adhésion passive (Friends)

Une adhésion active peut être transformée en adhésion passive à l'issue de chaque exercice (au 30 juin). L'adhésion passive s'élève à CHF 500.–. En conséquence de ce changement, les prestations sont modifiées et le droit de vote s'éteint. Une adhésion passive peut être reconvertie en adhésion active sur demande écrite. Dans ce cas, le comité organisera un vote et devra rendre une décision unanime.